



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-deuxième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 18 juillet 1961

à 15 h. 20

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Point 3 de l'ordre du jour:

Situation sociale dans le monde

Débat général (suite) . . . . . 137

Président: M. Foss SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

Présents:

Les représentants des Etats suivants : Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Autriche, Belgique, Irak, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Tchécoslovaquie, Tunisie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la santé.

## POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Situation sociale dans le monde (E/3489; E/CN.5/346/Rev.1, E/CN.5/346/Add.1 à 5, E/CN.5/357, E/CN.5/361

## DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. KAKITSUBO (Japon) estime que les suggestions faites dans le *Rapport sur la situation sociale dans le monde* (E/CN.5/346/Rev.1) pour aborder le problème du développement économique et social équilibré sont des plus opportunes et qu'elles pourraient être utilement adoptées par les Etats Membres comme le fondement pratique de leur action.

2. La délégation japonaise approuve l'opinion exprimée à la fin du chapitre II du *Rapport* selon laquelle, s'il est impossible, sur le plan théorique, de dire quel niveau de développement dans les divers secteurs sociaux devrait correspondre à tel niveau de développement économique, l'adoption des décisions peut être facilitée, sur le plan pratique, par l'étude empirique de la structure du développement dans différents pays — c'est-à-dire par une comparaison entre la situation des pays où le développement économique et le progrès social sont allés de pair et la situation des pays où cet

équilibre n'a pas encore été atteint. Les monographies recommandées devraient fournir des renseignements fort utiles.

3. Au chapitre III, les auteurs se sont efforcés de définir certaines structures socio-économiques qui permettraient de voir si un pays donné est « équilibré » ou non, en choisissant un certain nombre de pays et en comparant leurs niveaux respectifs de croissance économique et de développement social. Mais, comme le critère principal utilisé pour grouper les pays d'après le niveau de développement économique est le revenu national par habitant, les structures ainsi dégagées ne donnent pas une idée juste de la situation existante. Le niveau du développement social minimal nécessaire au maintien de la croissance économique à son rythme actuel sera, bien entendu, différent selon que le développement industriel d'un pays est rapide ou non, même si le revenu national par habitant est le même dans les deux cas. En outre, un pays en voie d'expansion économique rapide devra faire face à des problèmes sociaux beaucoup plus ardues qu'un pays dont le développement s'opère à un rythme plus lent. Dans les études à venir, il faudra donc grouper les pays selon leur degré d'industrialisation ou leur structure industrielle.

4. Le Japon doit maintenir un taux élevé de croissance économique pour assurer le plein emploi du million de nouveaux travailleurs qui entrent chaque année sur le marché du travail. D'autre part, comme le Gouvernement japonais a dû jusqu'à présent consacrer ses efforts au relèvement et à la reconstruction de son économie dévastée par la deuxième guerre mondiale, l'infrastructure, par exemple les routes et les transports, a été considérablement négligée et les progrès en matière de sécurité sociale, d'urbanisme et d'enseignement technique ont été lents. C'est pourquoi, dans le plan décennal de développement économique et social pour 1960-1970, le Gouvernement japonais se propose d'affecter des crédits d'un montant équivalant à 45 milliards de dollars aux investissements destinés à l'amélioration du logement et des conditions sanitaires, à la création d'établissements d'enseignement et de services sociaux, et enfin à l'amélioration et au développement des routes, des ports, des moyens de transport et des communications.

5. Quant aux pays en voie de développement, dans la mesure où leurs programmes de développement social sont rationnels et permettent d'escompter des résultats positifs, le Japon leur fournira toute l'aide possible et il coopérera très volontiers avec l'Organisation des Nations Unies pour prêter une assistance technique dans le domaine social. En mars 1961, il a conclu un accord avec l'Organisation des Nations Unies en vue

de la création de l'Institut d'Asie et d'Extrême-Orient pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui formera des ressortissants de pays d'Asie et d'Extrême-Orient à la prévention du crime. Le représentant du Japon espère que d'autres Etats Membres accorderont à l'Institut leur soutien moral.

6. M. ANIEL QUIROGA (Espagne) fait observer que si personne ne songe à nier le lien qui existe entre les facteurs économiques et les facteurs sociaux, on ne peut considérer le développement économique et social équilibré comme le fondement de la prospérité et on ne doit pas mesurer le progrès selon de simples critères utilitaires et économiques. Il y a d'autres facteurs à prendre en considération, comme l'enseignement et les considérations d'ordre moral et religieux. Le développement social et économique et l'élévation des niveaux de vie ne sont que de premières étapes vers le bien-être de l'humanité. Comme il est dit dans une récente encyclique pontificale intitulée *Mater et magistra*, la seule solution véritable des problèmes de croissance démographique réside dans un développement économique et un progrès social qui favorisent le respect des authentiques valeurs humaines, individuelles et sociales.

7. Les différences de rythme et de nature qui existent en matière de développement économique d'un pays à l'autre ont créé des problèmes sociaux particuliers à chaque pays, qui ne peuvent être résolus que sur le plan national ou peut-être régional. En Espagne, des plans de développement économique et social équilibré ont été appliqués avec un remarquable succès dans les provinces de Jaén et de Baza, qui souffraient antérieurement du chômage saisonnier. L'Espagne considère l'harmonie et la stabilité sociales comme l'un des fondements les plus importants du progrès économique et elle déploie tous ses efforts pour appliquer le principe de la justice sociale et faire disparaître les inégalités sociales.

8. La délégation espagnole approuve sans réserve les observations formulées dans le *Rapport sur la situation sociale dans le monde*, au chapitre II, dans la section intitulée « Répercussions sociales de l'industrialisation ». Il ne faut pas inciter les pays peu développés à s'engager hâtivement dans un processus d'industrialisation et d'urbanisation qui risquerait d'amener un afflux de travailleurs des campagnes dans les villes et aurait ainsi des conséquences désastreuses pour la vie familiale et communale.

9. En revanche, la délégation espagnole ne peut accepter les conclusions qui se dégagent de la section du chapitre II intitulée « Obstacles d'ordre social au développement économique ». L'opinion selon laquelle le progrès économique serait plus rapide dans les pays où le taux de natalité est le plus faible est critiquable du point de vue moral et religieux. M. Aniel Quiroga ne peut pas non plus accepter la distinction faite entre l'enseignement orienté vers le progrès technique et l'enseignement de la scolastique au Moyen Age.

10. A ces exceptions près, la délégation espagnole considère que le *Rapport* constitue un utile point de départ pour la réalisation du vaste programme suggéré

par le Secrétaire général. On pourrait faire quelques études supplémentaires sur les méthodes d'analyse de la répartition du revenu et des niveaux de vie dans les différents pays.

11. Sous réserve de certains amendements qu'elle présentera au Comité social, la délégation espagnole appuie le projet de résolution II (E/3489, chapitre XII) relatif à l'urbanisation proposé par la Commission des questions sociales. Un service de l'urbanisation a été créé au Ministère du logement en Espagne, et le problème est actuellement abordé aussi bien dans les régions rurales que dans les grandes villes. M. Aniel Quiroga accepte en principe la proposition tendant à convoquer un groupe spécial d'experts de l'habitation et du développement urbain qui conseillerait la Commission des questions sociales. Le logement est l'une des questions les plus importantes de l'époque moderne et, en Espagne, l'Etat a investi depuis vingt ans 750 millions de dollars pour le logement.

12. En ce qui concerne la défense sociale, M. Aniel Quiroga fait siennes les conclusions et les recommandations adoptées par le Deuxième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (*ibidem*, par. 59 à 63). Il attire l'attention des membres du Conseil sur la gravité du problème de la délinquance juvénile qui, depuis quelques années, s'est développée comme une épidémie parmi les jeunes des classes les plus prospères, ce qui montre bien la nécessité d'insister non seulement sur les facteurs économiques mais aussi sur les facteurs moraux, culturels et religieux qui interviennent dans le développement social.

13. La délégation espagnole donnera son appui aux projets de résolutions V, VI et VII (*ibidem*, chap. XII) proposés par la Commission des questions sociales, mais elle invite instamment le Conseil à ne pas recourir de façon abusive aux services de comités d'experts.

14. M. NELSON (Danemark) fait observer qu'on a désormais cessé de considérer les politiques sociales et les politiques économiques comme deux entités complètement distinctes. Dans la plupart des pays, la différence ne tient plus qu'à l'accent mis sur les éléments sociaux ou les éléments économiques; dans les pays où l'on maintient encore une ligne de démarcation, la distinction s'explique en partie par un respect de la tradition et en partie aussi par des considérations purement pratiques, les problèmes complexes du monde moderne nécessitant un certain degré de spécialisation.

15. Lorsque l'industrialisation a atteint le Danemark, la population n'y était absolument pas préparée; l'augmentation du revenu national et l'élévation des niveaux de vie ont été acquis au prix de graves bouleversements sociaux. Il a fallu des dizaines d'années pour aligner le développement social sur le développement économique et on ne peut guère qualifier les méthodes appliquées que de « tâtonnements ». A l'heure actuelle, la majeure partie de la population est assurée de vivre dans des conditions relativement décentes, mais si la période des « tâtonnements » est révolue, il y a encore beaucoup à faire avant qu'on puisse dire que le développement se poursuit de façon optimale sous ses deux

aspects connexes. Il est extrêmement difficile de réaliser un développement équilibré, tel qu'il est défini au paragraphe 5 (iii) dans le chapitre VI du *Rapport*, mais les difficultés à résoudre ne devraient pas empêcher de tenter l'effort.

16. Le problème du développement équilibré intéresse tout particulièrement les pays en voie de développement. Comme l'indique le chapitre premier du *Rapport*, au début de la section intitulée « Revenu national et consommation des particuliers », l'écart entre pays peu développés et pays développés, sans être nécessairement apparent dans tous les domaines du bien-être humain, ne cesse de grandir depuis de nombreuses années, du moins en ce qui concerne la production de biens et de services par habitant. Les pays peu développés sont évidemment pressés de rattraper les pays plus avancés, et dans les efforts qu'ils déploient pour y parvenir, ils ne peuvent se permettre les erreurs nombreuses et coûteuses que les pays avancés ont commises aux premiers stades de leur développement.

17. Si l'on se préoccupe actuellement du développement économique et social équilibré, c'est peut-être parce qu'on craint dans certains milieux que les programmes internationaux de développement n'aient porté avant tout sur le développement économique et risquent par conséquent de sous-estimer l'importance du développement social et aussi l'importance d'un progrès simultané et coordonné dans le domaine social et le domaine économique. Le représentant du Danemark ne croit pas qu'il y ait véritablement lieu de s'inquiéter puisque les premiers programmes d'assistance des Nations Unies ont été des programmes de services consultatifs en matière de protection sociale. En outre, de nombreuses institutions spécialisées, avec, à leur tête, l'OIT, n'ont pas cessé de se faire les champions du progrès social sous ses aspects divers.

18. Le fait qu'il est impossible de comparer de façon précise la valeur des différents programmes économiques et sociaux d'après les résultats obtenus dans le cadre du développement général signifie que, lorsque les gouvernements essayent d'équilibrer leurs efforts en matière économique et sociale, ainsi que dans d'autres domaines, ils se voient contraints de recourir à des données empiriques pour rechercher la relation optimale. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 10 du chapitre VI du *Rapport*, c'est en dernière analyse sur le plan politique que sont prises les décisions relatives à l'affectation de crédits aux programmes de développement économique et social, mais ces décisions peuvent s'appuyer sur divers types de données empiriques relatives à l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux. La méthode empirique adoptée dans la deuxième partie du *Rapport* et dans les monographies qui figurent dans ses divers additifs (E/CN.5/346/Add.1 à 5) a été extrêmement fructueuse, et la délégation danoise espère qu'on exécutera les autres études recommandées et que celles-ci permettront de réunir une documentation plus large, facilitant la compréhension des problèmes de l'équilibre.

19. La question du développement économique et social équilibré montre clairement qu'il est faux de

dire que c'est aux hommes politiques qu'il appartient de décider des politiques à suivre et aux administrateurs de trouver les moyens de les appliquer. Il devient de plus en plus manifeste que les administrateurs ne peuvent pas se borner à appliquer simplement une politique donnée; il leur faut aussi examiner s'il est possible ou non d'appliquer simultanément les politiques arrêtées dans divers domaines. A cette fin, ils ont besoin d'avoir non seulement des renseignements sur les nombreux facteurs en jeu, mais aussi une bonne compréhension de la manière dont ces facteurs agissent les uns sur les autres; le *Rapport*, ainsi que les études recommandées par le Secrétaire général, leur seront d'un très grand secours.

20. M. MELLER-CONRAD (Pologne) évoque le temps où les déclarations de la délégation polonaise et d'autres délégations sur les problèmes du développement économique et social équilibré étaient taxées de propagande. Les rapports présentés au Conseil, malgré leurs erreurs, sont un premier pas dans la bonne voie. La thèse principale du *Rapport sur la situation sociale dans le monde*, à savoir la nécessité d'un développement équilibré, est des plus justes, puisque tout développement social repose sur une base économique. Le *Rapport* renferme une esquisse de définition du développement équilibré et il constate à juste titre, vers la fin du chapitre II, que l'indice généralement adopté du revenu national par habitant ne donne pas une idée complète de ce développement optimal, car il ne reflète pas la valeur sociale des biens produits et des services fournis, ni par conséquent le niveau de vie des individus et des collectivités.

21. A côté de données et de constatations intéressantes, le *Rapport* a des défauts sérieux, notamment une généralisation poussée à l'extrême et une fausse objectivité. On ne semble pas avoir tiré suffisamment parti des enseignements de la pratique dans les pays socialistes. Ces pays, du fait même de leur économie planifiée qui englobe tous les domaines, sont les mieux équipés pour appliquer une politique de développement économique social et équilibré. Or, leurs réalisations n'ont pas reçu la place qui leur revient.

22. D'autre part, le *Rapport* est purement statistique et statique. C'est mépriser la réalité que de ne pas tenir compte de processus sociaux et politiques tels que l'émancipation des peuples coloniaux, les conflits sociaux dans les pays capitalistes, les conséquences des dépenses d'armement sur le développement et le déséquilibre qui en résulte.

23. La chapitre premier du *Rapport* traite de l'évolution récente. A cet égard, la délégation polonaise pense que les critères adoptés par les auteurs pour analyser la situation sociale dans le monde ont été assez judicieusement choisis. Elle croit cependant qu'il serait utile de les compléter par des indices relatifs à l'assistance aux personnes inaptes au travail, comme les vieillards et les invalides.

24. Le *Rapport* démontre une fois de plus l'écart croissant en matière de niveaux de vie et de services sociaux entre les pays développés et les pays en voie de dévelop-

pement, qu'il s'agisse de la situation alimentaire, plus grave en Extrême-Orient et en Afrique qu'il y a vingt-cinq ans, du logement ou du revenu national par habitant. En outre, l'influence du processus de libération nationale sur le développement des services sociaux dans les territoires anciennement colonisés est passée sous silence.

25. De plus, il y a, dans le *Rapport*, une disproportion énorme entre les données relatives aux pays capitalistes et celles qui ont trait aux pays socialistes, non seulement en ce qui concerne les faits, mais encore la manière dont ils sont analysés. Ainsi, les auteurs minimisent les récessions économiques au Canada et aux Etats-Unis, qui se traduisent par un chômage de 6 à 9 % de la main-d'œuvre, ainsi que le chômage existant dans d'autres pays, tout en glissant sur le taux bien plus rapide du développement économique et social dans les pays socialistes. Si le *Rapport* indique bien que les salaires réels dans les pays socialistes ont augmenté plus vite que dans les pays capitalistes, il ne dégage pas la même tendance en ce qui concerne de nombreux autres indices, notamment dans le domaine des assurances sociales.

26. C'est le chapitre II, relatif à l'équilibre entre le développement économique et le développement social, qui est le plus important. La délégation polonaise fait sienne l'opinion de la FAO selon laquelle la réforme agraire, pour être pleinement efficace, doit aller de pair avec l'institution d'un crédit agricole, l'organisation de débouchés pour les produits agricoles et l'amélioration des connaissances en matière d'agriculture. Le *Rapport* signale à juste raison combien il est inapproprié de diviser les investissements en investissements « productifs », servant au développement de l'économie, et « non productifs » dans le domaine social.

27. La délégation polonaise a pris connaissance avec intérêt des conclusions relatives à l'influence des investissements sociaux sur le développement économique. Certaines thèses ne lui semblent pas pouvoir être admises sans réserve. Il y a d'abord la thèse selon laquelle la production, du moins industrielle, peut être très développée, même dans un régime de travail forcé. Or, l'histoire enseigne que tout système fondé sur le travail forcé renferme les germes de sa propre destruction et ne peut être efficace du point de vue de la production. Selon une autre thèse, non moins contestable, il serait préférable, pour certains pays désireux d'assurer leur développement économique, non pas d'investir seulement dans la production elle-même, mais aussi de favoriser une réduction du taux de natalité. Enfin, les auteurs du *Rapport* déclarent que la redistribution des ressources existantes ne peut en soi résoudre les problèmes sociaux des pays sous-développés et que l'ensemble des ressources doit être augmenté par le développement économique; or, il est de fait que la répartition actuelle des richesses est, dans nombre de pays, un obstacle sérieux au développement économique lui-même. En revanche, les conclusions relatives à l'échange de données d'expérience entre différents pays sur les liens entre le développement économique et le développement social, sont justes.

28. Au chapitre III, relatif aux structures socio-économiques, les auteurs ont choisi pour la plupart des tableaux deux critères économiques (revenu national et consommation d'énergie) et deux critères sociaux (taux de mortalité infantile et taux de scolarisation). On peut avoir des doutes quant au choix de ces indices. Le revenu national par habitant se prête difficilement à des comparaisons internationales, non seulement parce qu'il est calculé différemment dans les pays socialistes et dans les pays capitalistes et qu'il est malaisé de le traduire en une valeur internationale commune, mais encore parce qu'il constitue un indice du revenu moyen qui ne tient pas compte des différences de répartition du revenu entre les différentes classes de la population. Il serait donc utile d'indiquer, en même temps que le revenu national moyen par habitant, la participation des salariés à ce revenu national.

29. Le chapitre IV contient de nombreuses données sur les budgets sociaux des différents pays. Une constatation générale s'impose: les pays socialistes consacrent aux services sociaux, à l'instruction publique et aux dépenses culturelles des crédits plus importants que les pays capitalistes.

30. Quant au chapitre V, la délégation polonaise ne partage pas les vues qui y sont énoncées.

31. M. PAZHAWAK (Afghanistan), se référant aux recommandations présentées par le Secrétaire général dans sa note (E/CN.5/361), déclare qu'il approuve en principe le programme de travail à long terme qui est envisagé. Toutefois, l'adoption d'un tel programme n'atténue en aucune manière le caractère d'urgence que la question revêt à la fois pour les pays peu développés et pour l'ensemble du monde. Il n'y a pas, à sa connaissance, de pays où un secteur quelconque de la population ne soit socialement déshérité.

32. Au début des recommandations, le Secrétaire général exprime l'espoir que les gouvernements eux-mêmes, ainsi que les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales et scientifiques, participeront à l'exécution du programme de travail envisagé. A cet égard, le Gouvernement afghan tient à donner au Secrétaire général et aux membres du Secrétariat qui s'occupent de ces questions l'assurance qu'il coopérera sans réserve à une tâche dont la réalisation correspond aux aspirations de son pays.

33. De même, le Gouvernement afghan est disposé, dans la mesure de ses moyens limités, à s'efforcer de dégager les critères permettant de déterminer le montant des crédits à affecter aux programmes sociaux, comme il est suggéré dans la recommandation n° 1.

34. D'une manière générale, la délégation afghane approuve les autres recommandations; les études envisagées dans la recommandation n° 5 revêtent une importance particulière pour l'Afghanistan, et M. Pazhwak espère que le Conseil adoptera cette recommandation à la présente session.

35. Les travaux des Nations Unies dans le domaine social présentent une très grande importance pour l'Afghanistan et pour les autres pays en voie de développement. On a fait un nombre considérable d'études

sur le développement social tant dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qu'en dehors, mais le Conseil n'a pas étudié les problèmes sociaux de manière assez approfondie. Il n'a même pas examiné d'assez près les travaux de ses propres organes subsidiaires dans le domaine social. Les problèmes sociaux ont, bien entendu, figuré à l'ordre du jour du Conseil, mais les débats auraient pu être plus constructifs. On a perdu beaucoup de temps en attaques et contre-attaques qui étaient sans rapport avec ces problèmes et ne faisaient que traduire les difficultés de la coexistence entre deux blocs opposés. Cette situation difficile constitue un problème très réel et très important pour les pays peu développés qui en sont les premières victimes.

36. Autre considération générale qui mérite d'être examinée, les organisations non gouvernementales sont mieux à même d'effectuer des études sur la situation sociale que des organismes publics; il faut donc espérer que le Conseil les invitera à coopérer aux études envisagées.

37. L'un des problèmes les plus difficiles qui se posent aux pays en voie de développement est celui des obstacles qu'une culture et des traditions anciennes opposent aux changements dont ces pays ont besoin pour s'adapter aux exigences du monde moderne. Une des réalisations à mettre à l'actif du système des Nations Unies est d'avoir introduit certains éléments essentiels dans la vie nationale de ces pays, et il faut espérer que l'œuvre ainsi accomplie se poursuivra. Cette observation s'applique tout particulièrement à l'action de l'OIT et à celle de l'UNESCO.

38. C'est un fait regrettable que le caractère peu satisfaisant de la situation sociale en Afghanistan et dans quelques autres pays est dû dans une mesure non négligeable à des interventions extérieures. Ces interventions qui, dans le cas de l'Afghanistan, ont abouti à une série désastreuse de guerres civiles, ont freiné le progrès social. Par exemple, on a autrefois essayé d'émanciper les femmes, mais sans jamais y réussir à cause des guerres civiles; heureusement, en 1959, il a été possible de surmonter les résistances qui, comme par le passé, étaient soutenues de l'extérieur, et d'atteindre le but fixé.

39. Dans le passé, on exploitait les croyances religieuses pour dresser les ignorants contre les programmes de réforme. La technique actuelle est un peu différente: elle consiste à traiter le Gouvernement royal afghan de « communiste ».

40. M. Pazhwak a été frappé d'entendre le représentant des Etats-Unis dire, à la 1167<sup>e</sup> séance, que des progrès avaient été accomplis dans le sens d'un plus grand respect de la liberté politique et la dignité de l'homme. Pourtant, il y a encore des millions d'hommes qui luttent pour leur indépendance nationale et, dans diverses régions, certains peuples ont trouvé appui là précisément où d'autres ont rencontré de l'hostilité.

41. Le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a parlé, à la 1166<sup>e</sup> séance, des problèmes du surpeuplement. La délégation afghane ne veut pas

minimiser ces problèmes, mais elle tient à faire observer que l'analphabétisme et d'autres problèmes sociaux présentent autant d'acuité en Afghanistan, pays plus étendu que la France mais peuplé seulement de 14 millions d'habitants, que dans des pays aussi surpeuplés que le Pakistan ou l'Inde.

42. M. WADE (Nouvelle-Zélande) déclare que le *Rapport sur la situation sociale dans le monde* apporte la preuve documentée de l'indissociabilité des facteurs économiques et sociaux: une grande partie du chapitre premier traite de questions économiques telles que le revenu national, l'emploi, la balance de paiements et la production alimentaire.

43. Le Gouvernement néo-zélandais sympathise pleinement avec les pays en voie de développement qui ont des difficultés en matière de balance des paiements et qui voient ainsi diminuer les ressources disponibles pour le financement des programmes sociaux. La Nouvelle-Zélande est tributaire de son commerce extérieur et, bien que ses programmes sociaux soient assez avancés pour n'être pas à la merci des fluctuations cycliques de courte durée, de graves problèmes se poseraient à elle si une situation extérieure défavorable se prolongeait par trop.

44. La Nouvelle-Zélande n'ignore pas non plus la charge très lourde qui pèse sur les pays ayant récemment accédé à l'indépendance. Son gouvernement reconnaît, par exemple, la nécessité de continuer à fournir une assistance dans le domaine social du Samba occidental, territoire sous tutelle dont la Nouvelle-Zélande est l'Autorité administrante et qui doit devenir indépendant à la fin de 1961.

45. Le *Rapport* met opportunément l'accent sur les problèmes qui se posent aux pays peu développés, et surtout aux pays de production primaire. Il existe toutefois d'autres problèmes humains, notamment la tendance, relevée dans le *Rapport*, qui consiste à accorder relativement peu d'attention au milieu dans lequel vivent les personnes âgées, avec ce résultat que les années de survie accordées à l'homme par la société moderne ne sont pas toujours des années de bonheur. A cet égard, l'expérience de la Nouvelle-Zélande a été du même ordre, et l'on peut dire que, dans les sociétés les plus avancées économiquement, les vieillards ont remplacé les très jeunes enfants en tant que groupe le plus vulnérable aux vicissitudes économiques et sociales.

46. M. Wade approuve sans réserve la façon dont le problème du développement équilibré a été abordé, tant dans le *Rapport* que dans l'exposé liminaire présenté à la 1166<sup>e</sup> séance par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales. C'est sur l'intégration et le renforcement mutuel des programmes sociaux et des programmes économiques qu'il conviendrait de mettre l'accent plutôt que sur l'idéal essentiellement statique de l'« équilibre ».

47. La délégation néo-zélandaise approuve la proposition relative à un programme d'études sur le développement équilibré, et elle appuie toutes les recommandations du Secrétaire général sur la teneur de ce

programme, surtout la recommandation n° 8 qui concerne les études par secteurs sociaux qui seraient exécutées avec le concours des institutions spécialisées intéressées (E/CN.5/361). M. Wade espère que ce travail sera mis en chantier le plus tôt possible et que les institutions spécialisées y participeront activement. La Nouvelle-Zélande coopérera à ce projet et à d'autres par tous les moyens possibles, notamment en fournissant des renseignements.

48. L'expérience de la Nouvelle-Zélande confirme les liens étroits qui existent entre les facteurs économiques et les facteurs sociaux. C'est ainsi que les programmes de protection sociale et de développement à l'intention des Maoris n'ont été conçus ni dans une optique particulièrement sociale ni dans une perspective spécifiquement économique, mais plutôt comme des tentatives visant à élever d'une façon générale le niveau social et économique de ce groupe.

49. Passant au rapport de la Commission des questions sociales (E/3489), M. Wade note que la défense sociale est l'un des domaines où l'action sociale de l'Organisation des Nations Unies est la plus fructueuse. La délégation néo-zélandaise porte un intérêt particulier au problème de la délinquance juvénile, qui affecte gravement les pays en voie de développement aussi bien que les pays très avancés. Il est donc bon que la Commission des questions sociales ait fait figurer dans son programme de travail un projet relatif à la délinquance juvénile (E/3489, Annexe I, projet 31.3), qui doit être exécuté en collaboration avec les institutions spécialisées compétentes.

50. La délégation néo-zélandaise reconnaît qu'il faut renforcer le personnel du Siège tant pour les programmes opérationnels que pour les études de fond et les travaux de planification du Secrétariat. Elle espère cependant qu'il sera possible de parvenir à ce résultat en transférant à la Direction des affaires sociales des fonctionnaires d'autres services qui perdent de leur importance dans les travaux des Nations Unies, comme le Département de la tutelle.

51. M. Wade rappelle à ce propos que le FISE compte sur la Direction des affaires sociales pour les avis et le soutien techniques dont il a besoin pour les services sociaux destinés aux enfants. A sa dernière session, le Conseil d'administration du FISE a décidé d'appuyer sans réserve les propositions de la Commission des questions sociales tendant à renforcer le personnel de la Direction (voir E/3525, paragraphe 111), et M. Wade espère que le Conseil et l'Assemblée générale en tiendront compte.

52. Les propositions faites par le Secrétaire général aux paragraphes 3 à 22 de son rapport pour renforcer l'œuvre des Nations Unies dans le domaine social (E/CN.5/357) paraissent dans l'ensemble judicieuses. Il est évident toutefois que si l'Organisation des Nations Unies entend exercer plus d'influence sur l'élaboration des plans d'ordre social, il lui faudra faire preuve de prudence. Au surplus, il importe de ne pas négliger les travaux spécialisés de la Commission des questions sociales.

53. Pour ce qui est des propositions relatives à la structure et aux méthodes de travail de la Commission des questions sociales, M. Wade reconnaît que la Commission devrait interpréter son mandat de façon sensiblement plus large qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent; elle devrait désormais guider le Conseil au sujet des grands problèmes sociaux. Quant aux aspects plus spécialisés de la politique sociale, la Commission devrait recourir plus souvent au concours de groupes spéciaux d'experts.

54. Il importe que la Commission soit largement représentative et, si possible, qu'elle reflète à tout moment la composition de l'Organisation des Nations Unies. Bien qu'il y ait certains inconvénients à augmenter le nombre des membres d'un organe de cette nature, il n'en est pas moins souhaitable d'accroître quelque peu ce nombre pour atteindre l'objectif visé.

55. En revanche, la délégation néo-zélandaise n'est pas persuadée qu'il soit souhaitable de réunir la Commission tous les ans. Au moment où des programmes opérationnels urgents obligent le personnel de la Direction des affaires sociales à négliger quelque peu leurs responsabilités fondamentales en matière d'étude, et de travaux de recherche, il serait déraisonnable d'imposer à la Direction la charge d'assurer chaque année le service d'une session de la Commission. Même si l'effectif du Secrétariat est augmenté conformément aux propositions qui ont été faites, il ne sera possible d'assurer le service de sessions annuelles qu'aux dépens des autres aspects du travail du Secrétariat, et notamment des programmes opérationnels.

56. En outre, l'accent mis maintenant sur une large planification sociale, le recours plus fréquent à des groupes d'experts chargés de travaux de détail, et la nécessité de trouver comme membres de la Commission des personnalités de premier plan occupant de hautes fonctions, tout cela semble militer nettement en faveur du maintien de la pratique actuelle qui consiste à réunir la Commission tous les deux ans.

57. M<sup>me</sup> DELLA GHERARDESCA (Italie) déclare que la délégation italienne attache le plus grand prix aux rapports dont le Conseil est saisi; elle est prête à collaborer aux travaux futurs de la Direction des affaires sociales en lui communiquant le fruit de son expérience et des renseignements sur les projets en cours d'exécution dans son pays. Dans le domaine social, le but doit être d'assurer le développement équilibré de la personne humaine en la mettant à l'abri de la misère et de la peur, et en créant des conditions propices à la pleine et entière liberté d'expression. Comme vient de le rappeler une encyclique pontificale, le progrès technique n'est qu'un moyen de contribuer au progrès moral et spirituel de l'humanité.

58. Les rapports présentés au Conseil touchent à des problèmes sociaux qui intéressent au premier chef la délégation italienne: ceux de la grande masse des travailleurs migrants. On ne saurait négliger le mécontentement et le malaise qui règnent parmi les travailleurs étrangers dans certains pays où, bien que leur travail soit indispensable, ils ne trouvent pas des conditions

de logement décentes et des salaires équitables. Le *Rapport sur la situation sociale dans le monde* constate à juste titre, au cinquième alinéa de la section intitulée « Logement » dans le chapitre premier, que l'on a besoin pour eux « de logements qui ne soient pas des taudis ». Les institutions spécialisées s'occupent de façon efficace de questions telles que les allocations familiales et la sécurité sociale pour les travailleurs migrants, mais il serait bon que la Commission des questions sociales s'intéresse de plus près à la question.

59. Pour éviter que la population de ses régions peu favorisées n'émigre, le Gouvernement italien étudie une série de projets de développement économique et social intégré et multiplie les enquêtes en ce sens. Il suffit de mentionner à cet égard la *Cassa del Mezzogiorno*, qui fait beaucoup pour améliorer le niveau de vie des populations en développant les moyens d'éducation et de formation professionnelle.

60. Le 17 janvier 1961, le Conseil des ministres italien, après avoir consulté un grand nombre d'experts, a approuvé un projet de loi concernant un programme extraordinaire pour le relèvement économique et social de la Sardaigne. L'exécution du programme s'échelonne sur quinze exercices financiers (de 1960/61 à 1974/75), coûtera environ 400 milliards de lires et s'étendra aux transports, au logement, à la formation professionnelle, au développement agricole et économique, à la pêche, à l'artisanat, au commerce et au tourisme. Le concours d'une organisation non gouvernementale italienne, la UNLA, a permis d'obtenir dans divers cas des résultats très intéressants qui pourraient servir de modèles à d'autres pays méditerranéens.

61. Une autre initiative prise dans le même sens a consisté à organiser des cours télévisés destinés à augmenter la productivité des instituteurs les plus qualifiés.

62. Le chômage et le sous-emploi, encore trop élevés en Italie, ont un peu diminué ces dernières années : de 1.700.000 en 1955, le nombre des chômeurs est tombé à 800.000 en avril 1960, puis à 650.000 en juillet 1960, ce qui représente 4 % de l'effectif de la main-d'œuvre. D'après un rapport du BIT intitulé *Le coût de la sécurité sociale 1949-1957*, c'est en Italie que le taux d'augmentation de ces dépenses est le plus élevé.

63. M. QUIJADA (Venezuela) déclare qu'un développement économique et social équilibré présente un intérêt particulier pour les pays en voie de développement, qui voient la science et les techniques modernes exercer une influence remarquable sur les cultures traditionnelles.

64. L'observation qui figure au paragraphe 3 du chapitre VI du *Rapport*, et selon laquelle « en règle générale, les facteurs économiques et sociaux se complètent ou se renforcent mutuellement au cours du processus objectif de développement », est peut-être exacte d'une façon générale, puisque l'on admet qu'il existe « quel-

ques exceptions ». En ce qui concerne les pays en voie de développement, toutefois, ces exceptions tendent souvent à être la règle. Le simple fait de transformer une société de production primaire en une société évoluée engendre de graves problèmes sociaux. L'industrialisation entraîne inévitablement des bouleversements sociaux.

65. L'introduction de techniques modernes dans une société agricole ébranle souvent les structures sociales et familiales existantes. Les exemples de changements sociaux radicaux dus à une réforme agraire sont nombreux. Il serait donc extrêmement utile d'étudier les effets sociaux de la réforme agraire.

66. Les problèmes considérés se posent de façon particulièrement urgente parce que les pays en voie de développement s'efforcent de réaliser en un temps relativement bref le processus d'industrialisation que les pays plus anciennement industrialisés ont mis un demi-siècle ou davantage à accomplir.

67. M. Quijada note avec satisfaction que la Commission des questions sociales insiste sur l'urgence du progrès social et sur la nécessité d'un développement équilibré dans les pays en voie de développement. C'est précisément en raison de leur développement rapide que ces pays constituent un champ d'observation privilégié pour l'étude des rapports entre les facteurs sociaux et les facteurs économiques. Les pays en voie de développement manquent toutefois des moyens de recherche nécessaires et, à cet égard, l'aide internationale leur serait particulièrement précieuse.

68. En ce qui concerne les études envisagées, il conviendrait de faire un effort particulier pour rendre les résultats comparables. Ce problème est particulièrement épineux dans le domaine social, où interviennent des facteurs qualitatifs et psychologiques. L'enseignement fournit un bon exemple en ce sens : il est sans doute possible d'évaluer les investissements dans l'enseignement, mais il est difficile d'en évaluer le rendement qualitatif et quantitatif. Les experts des Nations Unies devraient consacrer leurs efforts à l'établissement d'une terminologie permettant les comparaisons.

69. Il y a lieu de noter enfin l'importance de l'aide économique et de l'assistance technique aux pays en cours d'industrialisation, mais cette aide et cette assistance ne doivent pas viser à assujettir ces pays à une domination politique et économique. Dans des pays comme le Venezuela, l'assistance technique est particulièrement nécessaire dans le domaine de la formation professionnelle et technique. Il faudrait fournir cette formation à tous les échelons, non seulement dans les écoles, mais aussi dans les ateliers et les usines. Pour transformer un pays de production primaire en un pays complètement industrialisé il est indispensable de le doter de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire.

La séance est levée à 18 heures.